

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — „ „ „ „ „ 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.							
Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Cahors, 4 Décembre.

On a cru trop vite à un acheminement vers la conciliation. Les entrevues du Maréchal avec MM. d'Audiffret-Pasquier et Jules Grévy ont certainement jeté des clartés nouvelles sur la situation; mais c'est justement pour cela qu'on a tort de tirer de ces entrevues des conséquences qu'elles n'entraînent en aucune façon. A part l'assurance exprimée par le Maréchal, que nos deux Chambres n'avaient à redouter aucune immixtion inconstitutionnelle du pouvoir exécutif, rien ne constate dans les divers comptes rendus publiés par les journaux qu'un changement quelconque de politique ait été indiqué, soit par le président, soit par ses deux interlocuteurs. Il reste avéré que le chef de l'Etat répugne plus que jamais à l'idée « d'aller à gauche, » et qu'il n'a caché cette répugnance ni à M. le duc d'Audiffret-Pasquier ni à M. Jules Grévy, lesquels ont constaté, au contraire, de ce côté, une résistance énergique.

En ce qui concerne les vues de la Chambre des députés, on ne saurait admettre non plus qu'elles soient à la veille de recevoir des modifications sensibles. Les organes habituels de la commission du budget déclarent que cette commission aurait décidé de repousser le projet déposé par M. Welche et demandant le vote des quatre contributions directes, tandis que M. Jules Ferry serait prêt à déposer son rapport, indiquant une combinaison qui permettrait aux départements et aux communes d'asseoir leur budget par le vote des centimes additionnels, sans accorder pour le moment à l'Etat le principal de ces centimes additionnels. Une telle combinaison n'implique pas un rapprochement, mais une accentuation de la lutte.

Le *Constitutionnel* reconnaît d'ailleurs que les impressions régnantes, sont aujourd'hui moins bonnes, et annonce, en outre, que la lettre des négociants notables de Paris, au Maréchal, va être suivie d'une nouvelle manifestation du haut commerce de la Seine. « Comme une protestation isolée, s'est produite, dit le *Constitutionnel*, une grande réunion aura lieu à Frascati, en vue de recruter des adhésions. Cette réunion aura pour effet certain de prouver aux plus incrédules que la pétition du *Sentier* traduit l'unanimité vœu de tout Paris industriel et commerçant. »

Telles sont les appréciations qui s'imposent, à l'heure qu'il est, au monde politique. Demain peut-être surgiront de nouvelles éventualités moins sombres, mais en ce qui concerne le moment présent, il n'y a aucune

amélioration à signaler.

Le président de la République a eu dans la journée du 30 novembre, une conférence avec le président du tribunal de commerce et avec le président de la chambre de commerce de Paris. Désireux d'être exactement renseigné sur l'état des affaires, le président de la République a fait prier MM. Baudalet et Houette de se rendre à l'Elysée. Il avait pris la même initiative au sujet de l'entrevue qu'il a eue précédemment avec M. Grévy, et M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le *Constitutionnel* a des raisons de croire que beaucoup de détails de l'entrevue du Maréchal avec M. Jules Grévy ont été infidèlement relatés par des journaux divers, lesquels, dans leur ignorance et leur désir industriel de paraître bien informés, ont remplacé l'histoire par la fantaisie.

L'entretien a été grave et cordial, cela va de soi, et il est superflu de le répéter.

Mais M. Grévy n'a point dit : « Je ne serai jamais votre ministre. » Il a dit : « Je ne veux, ni ne peux être ministre. »

M. Grévy a ajouté : « Quant à la présidence de la République, je ne la recherche ni ne la souhaite. L'avenir n'est à personne. En tous cas, je juge inutile de vous assurer, monsieur le président, que je ne suis pas votre ennemi. »

Le Maréchal n'a pas dit à M. Grévy : « Vous êtes le plus honnête homme que je connaisse. » Il a dit simplement et noblement : « Monsieur Grévy, touchons-nous la main. »

Le reste de l'article du *Constitutionnel* vaut la peine d'être cité :

« Dans le monde parlementaire, ont été unanime à croire que, si le Maréchal était livré à l'impulsion franche et spontanée de ses instincts si droits et de son patriotisme si vif, il ouvrirait les yeux à l'évidence et que les choses rentreraient dans l'ordre, au grand avantage de la paix et de la prospérité publique. »

« On est pareillement persuadé que les paroles de M. le duc Pasquier et de M. Grévy germeront et fructifieront dans son intelligence méditative, un peu timorée, un peu trop craintive des déterminations subites et personnelles. »

« Les choses iront lentement, mais elles iront et iront bien, malgré les cris d'alarmes des pessimistes et des effarés, toujours prêts au désespoir, toujours prompts à pronostiquer pour chaque soir la fin du monde. »

« Que diantre ! nous ne sommes plus en l'an mille. On le dirait vraiment à voir tant de visages exsangues et à entendre des paroles si lugubrement éperdues. Il est honteux pour cette génération de tomber dans l'hébétément superstitieux qui étranglait jadis nos simples et stupides ancêtres. »

M. le sénateur Bocher, l'un des chefs du parti constitutionnel, a adressé au *Journal de Caen*, organe bonapartiste, la lettre suivante :

Paris, le 28 novembre 1877.

Monsieur le Rédacteur,
 J'apprends, par un article de votre journal dans

le numéro d'hier, qu'une feuille de Paris, dont j'ignorais même l'existence, a bien voulu s'occuper de moi.

D'après le *Télégraphe*, je serais décidé à soutenir le Maréchal jusqu'au bout, et, jugeant avec votre bienveillance ordinaire ma conduite sans la connaître, vous ajoutez que mon but est toujours de plus en plus insaisissable.

Je n'ai pas sous les yeux l'article du *Télégraphe*, et il m'est, par conséquent, assez difficile d'y contredire. Mais ce que je peux vous assurer, c'est que jamais, ni publiquement ni autrement, je n'ai exprimé l'opinion qui m'est attribuée, au moins sans l'expliquer.

Et, pour essayer, monsieur le rédacteur, de vous rendre mon but plus saisissable, je vous dirai :

Oui, j'ai désiré, oui, je désire que le Maréchal demeure jusqu'en 1880 au poste où l'ont placé la loi de novembre 1873 et la Constitution de 1875. Je le désire, parce que je suis persuadé que le changement du président ne pourrait que nuire aux intérêts du pays et serait un danger pour la République elle-même; mais j'ai désiré et je désire encore que le Maréchal se maintienne au pouvoir par une politique de modération, de conciliation et d'apaisement, non par une politique excessive et violente.

C'est ce que mes amis et moi nous n'avons cessé de soutenir et de conseiller depuis le 15 octobre, ce que nous soutenons encore aujourd'hui, croyant en cela nous montrer également dévoués au Maréchal et fidèles au parti conservateur.

Je sais bien qu'une telle conduite nous expose — c'est le sort de tous les partis modérés — au blâme, aux déflances, aux injures des partis extrêmes. Ce n'est pas une raison pour n'y pas persévérer. Et, vous l'avouerez, je, le mépris qu'elle vous inspirerait, et dont vous nous menacez, ne suffirait pas pour nous en faire changer.

ED. BOCHER.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les séances de la Chambre des députés ne sont occupées que par la suite de la vérification des pouvoirs.

Il y a eu jusqu'à samedi 390 élections validées; 2 ont été invalidées, et il y en a 4 dont le débat est ajourné. Il en reste donc 137, qui prendront encore bien du temps, car un tiers au moins sont de nature à ne pas traverser aisément le crible sur lequel on pourra les agiter.

Toutes les séances consacrées à ce travail pénible ne seront pas également intéressantes. Celle de samedi en est la preuve. Le 3^e bureau proposait d'ajourner la validation de l'élection de M. de Bosredon dans la 4^e circonscription de Sarlat, et son rapporteur, M. Deveaux, a dit quelles raisons l'y ont déterminé. Mais M. de Bosredon a eu près de 3,000 voix de majorité, et le centre n'est pas disposé à renvoyer devant leurs électeurs des candidats qui sont dans cette situation. S'il eût pu changer d'avis, M. de Bosredon l'y aurait aidé peut-être, car il s'est assez mal défendu en repudiant la candidature officielle après en avoir bénéficié, et en mettant sur le compte de l'administration seule, pour avoir le droit de s'en laver les mains, tous les méfaits de la période électorale. Le centre avait pris son parti; il ne s'est laissé influencer ni par les maledresses de l'accusé, ni par la réplique vigoureuse et spirituelle du rapporteur, et 286 voix contre 218 ont prononcé l'admission.

La droite a paru enchantée du résultat, et même elle en a témoigné trop de plaisir. On eût dit que le centre gauche venait de passer avec armes et bagages de son côté, que le budget était voté. Mais le centre n'avait pas voulu tant en dire en se refusant à ajourner la validation d'une élection qui ne lui semblait certes pas innocente, mais qui ne lui semblait pas non plus sortir de la moyenne des élections simplement blâmables, et il l'a fait voir presque aussitôt en ajournant à lundi, sur la demande

de M. Viette, et malgré ses 2,000 voix de majorité, la discussion de l'élection de M. Taillefer, député de la 2^e circonscription de Sarlat, que le bureau proposait de valider.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Dans une fraction des gauches on voudrait un congrès. M. Floquet l'a dit à la tribune.

Mais cette fraction des gauches ne peut avoir le congrès sans que le Maréchal le demande et sans que le Sénat l'accorde.

Le Maréchal ne proposera pas de révision, même partielle et spéciale de la Constitution, et il la proposerait qu'elle ne serait pas accordée par le Sénat.

La Constitution restera ce qu'elle est avec ses garanties et ses imperfections, ses lacunes et ses prescriptions.

Le droit de dissolution restera, et s'il est vrai qu'un député qui paraît être M. le comte Horace de Choiseul, a, comme le prétend un journal du matin, préparé une motion pour le retour du gouvernement à Paris, il la gardera dans son portefeuille.

Cette motion serait un coup d'épée dans l'eau.

Il faut une révision de la Constitution par le congrès pour en supprimer l'article qui dit textuellement que le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

Or, nous venons d'expliquer qu'il est fort inutile soit de rêver, si on le désire, soit de redouter, si on le craint, la réunion du congrès pour une révision de la Constitution.

Le congrès dût-il être réuni par suite du décès ou de la démission du président de la République pour lui donner un successeur, il ne pourrait même pas ouvrir une discussion quelconque.

Le président du Sénat, qui présiderait de droit le congrès convoqué uniquement pour procéder, au scrutin secret, à l'élection du nouveau président de la République, la Constitution et le règlement à la main, ne permettrait à aucun sénateur et à aucun député de prendre la parole, ni avant l'ouverture du scrutin, ni pendant son dépouillement, ni après la proclamation du résultat.

De même que le scrutin serait secret, la séance serait muette.

Le président du Congrès aurait seul la parole, et il ne l'aurait que pour indiquer l'objet du vote et pour dire les résultats du scrutin. Lui, excepté, personne n'aurait le droit de dire un mot. Les sénateurs, et les députés n'auraient que celui de déposer leur bulletin dans l'urne.

Donc, chassons des esprits que tant d'autres préoccupations assiègent, la crainte ou l'espérance d'un Congrès de révision de la Constitution, aussi bien que l'attente vaine d'un coup de force du gouvernement ou d'un acte d'insurrection de la Chambre.

Personne, qu'on le sache bien, ne sortira de la légalité, parce que personne ne veut ou ne peut en sortir.

C'est ce qui ne nous permet pas de douter qu'une transaction ou qu'un arrangement n'intervienne, parce que l'intérêt du pays, supérieur à tous les autres, l'exige, parce que c'est également l'intérêt des pouvoirs publics, et enfin parce que si l'impatience commence à gagner les populations industrielles et commerciales, la lassitude ne peut pas tarder à gagner tous les partis.

Il y a un mot qui, à notre grande surprise, est encore prononcé par plusieurs journaux, c'est celui de dissolution.

Nous renvoyons ces journaux à l'almanach. Ils y verront qu'il est trop tard pour la dissolution et que fût-elle désirable, fût-elle votée, elle n'aboutirait maintenant à aucun résultat pratique.

La période électorale est de vingt-et-un jours.

La dissolution demandée aujourd'hui dimanche, 2 décembre, et votée demain lundi 3 décembre, ne donnerait une Chambre nouvelle constituée au

plus tôt que le samedi 20 janvier 1878.

Le gouvernement et le pays resteraient donc pendant plus de deux semaines sans budget des recettes on sans impôt, et sans budget des dépenses ou sans administration.

Est-ce possible ?
Coup d'Etat, coup de révolution, congrès de révision, dissolution de la Chambre, sont donc quatre solutions également impraticables.

Que reste-t-il ?
Nous venons de le dire :
L'arrangement, la transaction.

Entre l'extrême droite qui dit que la Chambre ne doit rien être et l'extrême gauche qui prétend qu'elle doit être tout, il y a place pour une opinion modérée, consciencieuse et constitutionnelle qui veut qu'elle soit quelque chose.

Cette opinion est la nôtre.

Soir.

En attendant que les bonnes paroles et les bons conseils portent leurs fruits, l'incertitude persiste, la crise se prolonge le pays souffre, il faut en finir !

Quel sont donc les obstacles qui s'opposent encore à la conclusion de cette paix si salutaire, si nécessaire, si sincèrement désirée par les partis, si impérieusement commandée par le pays ?

Il y en a deux principaux, auxquels peuvent se ramener tous les autres :

- La défiance de la Chambre ;
- La susceptibilité du Maréchal ;
- Défiance et susceptibilité également aigries et exaspérées, de part et d'autre, par de misérables questions de personnes.

La Chambre se rappelle qu'elle a été dissoute, et elle réclame des garanties contre une seconde dissolution. En cela, elle est dans son droit, mais dans son droit le plus étroit, elle ne songe qu'à elle-même, à ses intérêts et à son pouvoir. Les précautions qu'elle veut prendre, les garanties qu'elle veut obtenir seraient — qu'elle y songe et le reconnaisse — le bouleversement de la Constitution.

Quoi ! parce qu'on aura fait d'une arme constitutionnelle un usage imprudent ou intempestif, il faudra anéantir cette arme !

Quoi ! parce que la Chambre a été dissoute mal à propos, il faut supprimer l'article relatif à la dissolution, c'est-à-dire le seul moyen légal de trancher les conflits entre le pouvoir législatif et le chef de l'Etat ! Il faut renoncer à cette soupape de sûreté dont l'absence a tué la Constitution républicaine de 1848 !

Il faut réunir le Congrès, humilier le Sénat et le Maréchal, remanier tout ce qui s'est fait en 1875, ouvrir la porte toute grande à l'inconnu !

C'est une prétention déraisonnable ; bien plus, c'est une prétention impolitique, qui se retourne contre les partis qui la veulent faire triompher, le jour où à leur tour ils exerceront le pouvoir.

Voilà ce que l'on veut à Versailles.

Et de l'autre côté, que se passe-t-il ?

Au lieu d'opposer aux revendications excessives des propositions raisonnables, acceptables, conformes à la vérité du régime parlementaire, empreintes de l'esprit même de la Constitution, on se renferme, on se cantonne dans un vague et vain point d'honneur, on nourrit peut-être encore l'arrière-pensée de sauver des fonctionnaires qui ne peuvent plus être sauvés, et qui pour la plupart ne veulent même plus être sauvés. Là aussi on lutte et on résiste, pour qui ? Pour des personnes.

Des positions à retenir obstinément, des ambitions à assouvir, des rancunes à satisfaire, tel est le spectacle que l'on nous donne des deux côtés.

Mais le pays ? Le pays il attend, le pays se plaint, le pays souffre, le pays meurt ! Est-ce qu'on n'y

songera pas un jour ou l'autre ? Est-ce qu'on laissera jusqu'au bout sa patience ? Est-ce qu'on trompera indéfiniment son espoir ? Faites-y attention, vous tous qui avez une part quelconque dans la direction de ses destinées. Il y a six mois que cela dure ; il y a six semaines que la crise touche à son paroxysme. Est-ce que vous ne jugez pas qu'il est temps de faire taire toutes les défiances et toutes les susceptibilités personnelles devant les nécessités du bien public, devant l'intérêt supérieur de la nation ?

Qui donc, en réalité, s'y oppose ?

L'empêchement vient de quelques vanités aigries, de quelques personnalités subalternes qui se sentent menacées de disparaître dans l'arrangement ; de deux ou trois broillons, et d'autant d'intrigants qui travaillent en dessous pour reculer une pacification mortelle à leurs menées, qui aimeraient mieux voir périr la France que de renoncer au rôle d'importants qu'un hasard malheureux leur a donné, et qui y mettent d'autant plus d'âpreté et d'acharnement que, grâce à leur obscurité relative, ils n'ont à craindre d'autre responsabilité que celle de leur conscience, c'est-à-dire pas bien peu de chose.

Journal des Débats.

L'honorable M. Bardoux vient de déposer, on le sait, sur le bureau de la Chambre des Députés, une proposition de la loi relative à l'état de siège, et M. Fréminet a, de son côté, présenté un amendement portant que, « dans tout lieu mis régulièrement en état de siège, cet état serait suspendu de plein droit pendant les périodes électorales, qu'il s'agisse d'élections sénatoriales, législatives, cantonales ou municipales. »

Il n'est pas douteux que la Chambre des Députés n'accueille favorablement ces diverses propositions ; mais si le Sénat venait à les repousser, il faudrait bien se garder de croire que, par suite de ce rejet, le gouvernement pourrait proclamer, sans le concours des Chambres, l'état de siège dans un ou plusieurs de nos départements, à plus forte raison dans la France entière.

Nous ne saurions trop insister sur ce point. Dans l'état actuel de la législation, laquelle ne peut être évidemment modifiée en aucune de ses parties sans l'assentiment exprès de la Chambre des Députés et du Sénat, une loi est, dans tous les cas, nécessaire pour proclamer l'état de siège aussi bien dans la plus petite commune que sur toute la surface du territoire.

ORIENT

Les dernières nouvelles d'Orient laissent peu de doutes sur la gravité de la situation stratégique des armées ottomanes. Osman Pacha semble être au bout de son héroïque résistance. Si — comme on doit le craindre — les vivres et les munitions viennent à lui manquer d'ici à quelques jours, il est peu probable qu'il puisse éviter une capitulation au moyen d'une sortie courageuse. Les Russes ont coupé ses deux grandes lignes de retraite : en occupant et en fortifiant les positions de Téléche, de Gorny-Dubnik, etc., ils lui ont fermé la route de Sofia ; quant à la route de Widdin, elle est devenue également impraticable depuis que les Roumains se sont emparés de Rahova. A la vérité, quelques journaux trop optimistes pensent qu'Osman

Pacha aurait encore la ressource de s'engager dans les chemins intermédiaires qui conduisent à Berkowatz et Wratzza. Mais comment toute une armée parviendrait-elle à se sauver sur de petites routes fort mal entretenues, et dans lesquelles on risquerait d'être arrêté à chaque pas par les forces supérieures de l'ennemi ?

La meilleure ressource et la seule espérance d'Osman-Pacha était l'armée de secours que Mehemed-Ali organise à Sofia. Cette armée, qui est rapidement sortie du néant, compte aujourd'hui une quarantaine de mille hommes. Malheureusement, si Mehemed-Ali a sous ses ordres une foule plus ou moins considérable, si les hommes ne lui manquent pas, il possède sans doute bien peu de soldats véritables. Ces recrues ramassées à la hâte et jetées précipitamment en face de l'ennemi sont-elles capables de soutenir une guerre stratégique contre des troupes supérieures en nombre et grisées par de nombreux succès ? Mehemed-Ali, qui est un organisateur excellent, comprend mieux que tout autre qu'une masse en armes ne constitue ni artillerie, ni train, ni équipages, ni rien de ce qui est indispensable pour une campagne en règle. S'il n'avait pas senti combien l'instrument placé entre ses mains était encore fragile, il aurait tenté de sauver des positions de la plus haute importance, telles que celles de Prevatz et d'Etropol, qui lui ont été enlevées ces jours derniers sans qu'il ait essayé de les défendre.

Dès que les Russes ont appris que Mehemed-Ali réunissait à Sofia tout ce qui restait de forces disponibles en Turquie, afin de marcher sur la route d'Orchanie et de chercher à débloquer Osman Pacha, ils se sont empressés de prendre les devants et de fermer le chemin au général turc. Profitant de leur grande supériorité numérique et de l'avantage que leur donnait une organisation épluvée par plusieurs mois de lutte, ils ont agi vigoureusement entre Orchanie et Etropol. Toutes les passes importantes des Balkans sont tombées tour à tour en leur pouvoir ; Teteven, Rosalita, Trojan et Etropol ont été occupés par leurs troupes. Mehemed-Ali se trouve en quelque sorte enfermé à Sofia, et on ne peut pas espérer qu'il soit bientôt en mesure de forcer les nouvelles barrières que l'ennemi vient d'élever entre lui et Plewna. Une armée partie de Philippopoli et se dirigeant sur Kaloferr rencontrerait les mêmes obstacles. Il ne reste donc à Mehemed-Ali, comme à Osman, qu'une seule route, celle qui passe par Berkowatz et Wratzza. Mais peut-on supposer qu'un général d'une aussi grande prudence veuille tenter une marche de flanc qui rappellerait la trop fameuse marche du maréchal Mac-Mahon sur Sedan ?

Au lieu de faire cet immense détour pour essayer de donner la main à Osman Pacha, il est vraisemblable que Mehemed-Ali se contentera de couvrir Sofia et de défendre Orchanie, qui est singulièrement menacé depuis la prise

d'Etropol. Mais, s'il en est ainsi, la résistance de Plewna ne saurait durer bien longtemps encore. Les journaux de Bucharest affirment même depuis quelques jours qu'Osman-Pacha a ouvert des pourparlers avec l'état-major russe, et qu'il serait prêt à se rendre s'il n'éprouvait pas une vive répugnance à remettre son épée entre les mains du prince Charles, chef nominal de l'armée assiégeante. Ces nouvelles sont-elles exactes ? Nous l'ignorons ; mais les Roumains et les Russes sont tellement pleins de confiance, qu'ils ont déjà vendu la peau de l'ours et fait entre eux le partage des profits. Il est convenu que les Roumains auront un sixième des prisonniers et du butin pris à Plewna.

Ce qui rend la situation de Mehemed-Ali très-délicate et sa marche en avant de moins en moins probable, c'est la prochaine entrée en campagne des Serbes. Depuis que la situation des Turcs semble désespérée, le gouvernement de Belgrade se prépare à une guerre qui n'offrirait plus aucun danger, et dont on pourra retirer d'assez gros avantages. L'armée serbe arrivera sur le champ de bataille, au moment de la victoire, non pour recueillir des lauriers, mais pour obtenir des « pourboires » dans les négociations futures.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Extrait du procès verbal.

Séance du 26 novembre 1877.

Présidence de M. MALINOWSKI, directeur trimestriel

Le Secrétaire général dépose les publications reçues.

Le conseil d'administration est prié d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'insérer à la fin de chaque bulletin trimestriel, les procès-verbaux des séances, ainsi que l'ont demandé plusieurs membres correspondants.

La Société décide qu'il sera adressé un nouveau rapport à la municipalité pour lui signaler l'état de délabrement de la *Tour des pendus* (anciens remparts de Cahors).

M. Valette parle de la découverte d'une villa romaine à St-Romain, près Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Les fouilles récemment faites ont mis à jour de nombreuses salles, des fragments de colonnes, de statues, de marbres divers, des pièces de monnaies, et enfin une splendide mosaïque de 23 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, représentant en diverses couleurs des dessins d'une finesse extrême.

Une commission est nommée pour se transporter sur les lieux.

M. Malinowski communique une lettre de M. Lacarrière, relative à la découverte d'un dépôt de monnaies gauloises, en argent, à Badadou, près Martel (Lot). Le poids total de ces

FUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT.

4 décembre 1877. (77)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

— Va ! va ! Marthe, dit-elle, laisse-nous... et si j'ai besoin de toi tout-à-l'heure, je t'appellerai.

Et comme la vieille hésitait, malgré cette invitation.

— Allez donc ! insista brusquement Pascal et avec un gros rire brutal ; ne croyez-vous pas que je suis venu pour assassiner ma nièce ?

La vieille fit un signe de croix, et se retira lentement en récitant quelques paternôtres.

Fernande et Pascal restèrent seuls.

Dès que la vieille eut disparu, Pascal s'approcha de la jeune femme, prit une chaise sur laquelle il s'assit sans plus de façon, et se tournant vers Fernande

qu'il se mit à regarder d'un œil fixe et ferme.

— Fernande, dit-il, nous ne nous sommes pas vus depuis l'affaire de M. de Compans, ce n'est pas précisément de ma faute... j'avais à te remercier ; tu ne m'a pas trop chargé devant la cour, et c'est peut-être à toi que je dois de m'en être tiré.

— Cependant, je n'ai pas oublié que vous aviez assassiné mon père, dit Fernande en mordant ses lèvres.

Pascal fit un geste de dénégation.

— Ça, on n'a jamais pu savoir, répondit-il vivement : et puis ce qui est passé est passé, et vraiment ce n'est pas le moment de revenir là-dessus... d'ailleurs, j'ai à te parler d'autre chose.

— De quoi donc ? dit Fernande.

— Tu sais, mon pauvre enfant que je n'ai jamais eu de fortune, moi, et ce que j'avais je le devais à la générosité de M. de Compans.

— Et sa condamnation vous a ruiné ?

— Comme tu dis.

— Et vous venez me demander peut-être que je fasse une pension à l'assassin de mon père ?

— Ce n'est pas cela.

— Vraiment ?

— C'est mieux.

— Voyons donc.

— Pascal parut réfléchir un moment, puis il reprit presque aussitôt :

— Ecoute, Fernande, dit-il en baissant la voix, comme s'il eut craint qu'on ne l'entendit. Malgré tout ce qu'on a pu dire sur son compte, je suis resté attaché à mon ancien maître, et dernièrement j'ai été le voir à Brest.

— Le malheureux ?

— C'est vrai que ce n'est pas gai ; il a été contraint de rendre à Franck et à son ami Lopès la fortune qu'il leur avait prise autrefois ; mais c'est un homme celui-là, et il a plus d'une idée dans la tête.

— Comment.

— Il n'a pas dit son dernier mot, et si jamais il sort de l'endroit où on l'a jeté il ne sera pas aussi pauvre qu'on pourrait le croire.

— Il pense donc à s'évader ?

— Il ne pense qu'à cela.

— Mais c'est insensé.

— Pas déjà tant.

— C'est impossible, au moins.

Pascal sourit.

— Nous y voici, répondit-il après un moment de silence ; il a suffi à M. de Compans de quelques mois passés à Brest pour préparer son plan ; c'est un homme de ressources, lui, et il sait déjà comment son évasion pourra s'accomplir, et l'heure et le lieu ; il a tout calculé jusque dans les plus petits détails ; une seule chose l'arrête encore, et c'est pour l'aider à surmonter le dernier obstacle que j'ai songé à toi.

— A moi !

— Ecoute... Pour que le plan réussisse il est de toute nécessité que nous ayons dans la rade de Brest, à toute heure de jour et de nuit, un navire prêt à mettre à la voile. Il faut, en outre corrompre un surveillant, avoir enfin assez d'or pour vaincre toutes les difficultés qui pourraient se présenter au dernier moment ; or on n'est pas riche au bague, et l'ex-banquier n'a pas la bourse plus garnie que le dernier des misérables ; eh bien ! il faut que tu viennes à notre aide, Fernande ; il faut que tu me donnes les moyens de rendre la liberté au seul homme qui puisse encore me faire riche.

— Ainsi, dit Fernande, vous avez compté sur moi.

— J'y compte toujours.

— Mais à supposer que je vous vienne en aide, encore faudrait-il que j'eusse la somme nécessaire.

— Tu dois l'avoir.

— Elle est considérable, sans doute.

— Dix mille francs.

— Mais je vis seule ici, et fort modestement.

— Qu'importe !

— Je n'ai point une pareille somme.

— Je sais le contraire.

— Qui vous l'a dit ?

— Avant de venir, j'avais pris mes précautions... Celui que l'on appelait Lopès t'a envoyé, il y a un mois, une cin-

quantaine de mille francs ; tu n'en as placé que la moitié chez le notaire de Saint-Brieuc, le reste doit rester ici.

— Vous me paraissez bien renseigné, dit Fernande en devenant pensive.

— Je n'avance rien dont je ne sois sûr ; repartit Pascal.

— Et dans l'hypothèse où j'aurais ici la somme que vous demandez, vous avez pensé que je m'empresserais de vous la remettre ?

— Je le crois encore.

— Vous pourriez vous tromper.

— C'est ce que nous verrons.

— Si je refusais cependant ?...

— J'ai tout prévu.

— Que feriez-vous ?

Pascal haussa les épaules.

— A quoi bon tant de paroles inutiles, répondit-il brusquement ; l'heure passe d'ailleurs, et je n'ai que peu de temps à rester ici. Je t'ai expliqué le but de ma visite ; tu sais maintenant ce que j'ai à te demander ; hâte-toi donc de prendre une résolution, et n'oublie pas que je suis décidé à ne pas sortir d'ici les mains vides.

— Alors c'est un vol, dit Fernande.

— Ce sera mieux que cela, s'il le faut, répondit Pascal.

Et en parlant ainsi, il tira de sa poche un pistolet qu'il arma et déposa sur le marbre de la cheminée.

Fernande salua ironiquement.

(A suivre.)

pièces s'élevait à 2 kil. 1/2.

M. Valette remet 2 pièces provenant de ce dépôt.

M. Verdier communique une lettre qu'il se propose d'adresser à M. Puech, avocat général à la Cour d'appel d'Agen, relativement au discours prononcé par ce dernier, lors de la rentrée de la Cour d'appel, au sujet des contrats d'assurances sur la vie.

M. Verdier signale comme moyen de vulgarisation de ces contrats, l'introduction d'une clause qui obligerait les Compagnies d'assurances à rembourser à l'assuré, dans un moment critique et sans trop de formalités, tout ou partie de son épargne.

Le Secrétaire,
POUZERGUES.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Paris, 2 décembre.

Aujourd'hui, dans la salle Frascati, une réunion privée a été tenue par des notables commerçants et industriels au nombre environ de 1,500 pour délibérer sur la crise.

M. Penicaud, président, a proposé d'adresser au Président de la République une pétition ainsi conçue :

« Les soussignés, industriels et commerçants, en présence du malaise croissant dont souffre le pays, font un nouvel et pressant appel au Président de la République.

« La situation s'aggrave à ce point, que le chômage et la ruine menacent aujourd'hui et mettent en péril l'œuvre internationale de l'Exposition de 1878.

« Le vote du 14 octobre étant l'expression la plus récente de la volonté du Pays, le Maréchal-Président ne saurait hésiter plus longtemps à déférer au vœu de la nation, à suivre les voies constitutionnelles et à s'y conformer par ses actes, la loi des majorités étant la règle des gouvernements parlementaires. »

M. Héclard a prononcé un discours, lequel a été très-applaudi.

M. Diez-Monin a donné lecture d'une lettre de M. Krantz, affirmant que l'Exposition ne sera jamais ajournée.

La réunion a nommé cinq délégués chargés de remettre la pétition au Président de la République, en mains propres.

L'Agence Havas nous dit qu'un certain nombre de négociants de province assistaient à cette réunion.

Paris, 2 décembre.

A la réunion de la gauche, les 120 membres présents ont refusé à l'unanimité le projet de voter les centimes additionnels départementaux et ont décidé le refus total du budget tant que le Gouvernement ne sera pas rentré dans les

voies parlementaires.

Les bureaux de la gauche ont été chargés de communiquer la décision de la réunion au comité des 18.

Résultat des élections sénatoriales du 2 décembre :

A Poitiers, M. Arnaudeau, conservateur, a été élu par 283 voix; il y a eu 70 bulletins blancs.

A Perpignan, M. Massot, républicain, a été élu contre M. Lazerne, conservateur; il remplace M. Pierre Lefranc, républicain.

M. Dutilleul, ministre des finances, a envoyé à ses agents une circulaire dont l'objet est de rapporter les instructions précédemment adressées par M. Caillaux au sujet de l'enquête parlementaire. C'est une première satisfaction donnée à la Chambre.

On dit que la commission du budget doit demander des explications sur une opération de Bourse faite en deux fois par le Trésor le 14 octobre et le 7 novembre derniers. Jusqu'à présent, tous les ministres de finances, fidèles à la doctrine exposée en 1814 et 1815 par le baron Louis, avaient proscrit l'emploi des fonds du Trésor à de semblables opérations. Sous d'autres ministères, il y a eu des rentes achetées pour compte de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse de retraites pour la vieillesse, de la Caisse de la dotation de l'armée. Il y a eu, lors des grandes opérations de change de 1871 à 1873, et depuis, certains placements en reports, mais on ne connaissait pas la simple opération de Bourse avec les fonds du Trésor, consistant en un achat de rentes un certain jour, avec revente un autre jour, pouvant, par la différence des cours, constituer un bénéfice ou une perte. Si la commission du budget peut établir qu'il y a eu perte, cette perte serait laissée pour compte au ministre; mais, si l'on se reporte à la cote, on voit que le bénéfice est plus probable que la perte.

(Journal des Débats.)

Paris, 2 décembre.

Une rencontre au pistolet a eu lieu aujourd'hui entre M. Laisant et M. de la Rochette, tous les deux députés de la Loire-Inférieure. Cette rencontre a été motivée par une lettre de M. de la Rochette, publiée par l'Espérance du Peuple de Nantes, que M. Laisant a trouvée offensante.

M. de la Rochette a eu la cuisse traversée par une balle.

M. Laisant a été contusionné au flanc par une balle qui a été amortie par les habits.

Versailles, 3 décembre, soir.

M. Batbie a été appelé à la présidence, vers dix heures du matin; il y a déjeuné, et à l'heure où j'écris ces lignes il n'en est pas en-

core ressorti. M. Dufaure a été également appelé par le chef de l'Etat, avec lequel il a conféré environ quarante minutes.

Il y a eu ce matin conseil des ministres.

— Le comité des 18 s'est réuni, hier, pour arrêter la conduite à tenir relativement à la résolution de la gauche de refuser le budget. De son côté, la commission du budget s'est réunie aujourd'hui pour examiner la même question.

A onze heures, plusieurs commerçants de Paris, délégués par l'assemblée des commerçants et industriels qui s'étaient réunis, hier, à la salle Frascati, se sont présentés à l'Élysée et ont demandé à être reçus par le président de la République.

Le Maréchal était retenu au Conseil et n'a pu les recevoir; mais prévenu dès le matin de la démarche qui devait être faite auprès de lui, il avait chargé M. de Vaulgrenant, l'un de ses aide-de-camp, de dire de sa part aux délégués que leur réclamation, touchant évidemment à la situation du commerce et de l'industrie, il les pria de vouloir bien la faire connaître directement à M. le ministre du commerce plus compétent que personne pour discuter avec eux ces questions spéciales.

Les délégués se sont ensuite rendus à Versailles; ils se sont adressés au président du Sénat. M. le duc d'Audiffret-Pasquier leur a fait répondre qu'il ne pouvait pas servir d'intermédiaire entre eux et le Maréchal.

— Voici la déclaration prise dans le procès-verbal de la réunion tenue aujourd'hui par le groupe de l'extrême-gauche :

« Le groupe de l'extrême-gauche, dans sa dernière réunion, a été unanimement d'avis qu'il n'y avait pas lieu de voter la moindre parcelle du budget avant que la crise actuelle n'ait reçu la solution qu'exige le verdict souverain rendu par le pays aux élections du 14 octobre. »

Le centre gauche, de son côté, s'est réuni et, sans procéder à un vote, il a paru unanimement d'avis qu'en présence de la prolongation de la crise il y avait lieu de refuser actuellement le budget.

— Le bruit court que M. Dufaure aurait été chargé de constituer un nouveau cabinet.

On disait aussi que M. Dufaure avait conseillé au Maréchal de confier cette mission à M. Duclerc, qui, aurait été appelé assez tard à la présidence.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 4 décembre, 4 h, soir.

Hier la Chambre a ajourné la validation de l'élection de M. Jolibois, député bonapartiste de la Charente.

M. Jolibois a donné immédiatement sa démission.

La droite a voté l'acceptation de la démission; mais, finalement, elle a été repoussée par la majorité des gauches.

Paris, 4 décembre, 5 h, soir.

Il est certain que M. Dufaure, appelé hier à l'Élysée, n'a pas été chargé de former un ministère, mais de négocier un arrangement avec les gauches en leur demandant leurs vraies conditions.

Il est permis d'espérer une solution favorable, seulement si les gauches se montrent modérés.

Le Soleil dit que si le programme préparé par M. Dufaure avec les gauches est accepté par le Maréchal, M. Dufaure sera prié de former un ministère.

Paris, 4 décembre, 6 h, soir.

Une note de l'Agence Havas porte que l'opinion publique, justement émue de la crise que nous traversons, a suivi avec un grand intérêt les tentatives faites par le président de la République, sur l'avis du cabinet actuel, pour arriver à la constitution d'un ministère de conciliation.

Jusqu'à ce jour ces tentatives ont été arrêtées par la condition préalable qu'on voudrait imposer au Président de réunir un congrès pour délibérer sur l'article des lois constitutionnelles qui permet au pouvoir exécutif de dissoudre la Chambre, sur avis du Sénat. Le Président a pensé que cette condition n'était pas acceptable et qu'il ne pouvait laisser altérer les droits du pouvoir exécutif ni les prérogatives du Sénat.

Bourse de Paris.

Cours du 4 décembre.

Rente 3 p. %..... 71.75
— 4 1/2 p. %..... 99.97 1/2
— 5 p. %..... 106.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 3 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.090 »
Crédit foncier.....	627 50	631 25
Orléans-Actions.....	1.050 »	1.030 »
Orléans-Obligations.....	335 75	334 50
Suez.....	715 »	708 75
Italien 5 %.....	72 90	72 70

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULEANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU CLERGÉ :

(Suite.)

- MM. Dom CRESSANT, procureur fondé de l'abbaye de Lagarde-Dieu et du curé de Saint-Marcel.
- SOURDES, curé de Lavercantière, procureur fondé du curé de Cazals et du curé de Saint-Martin-le-Désarmat.
- LESCOLE, curé d'Uzech, procureur fondé du curé de Lamasse.
- CALMETTES, curé de Gorses, procureur fondé du curé de Latronquière.
- Dom VACHON, procureur de la Chartreuse, procureur fondé des curés de Présignac et de Valach.
- De PRUNIS, curé de Rudelles, procureur fondé du curé d'Assier et du prieur de Saint-Marcel.
- AYMOND, curé de Puycalvel, procureur fondé des curés de Fages et de Saint-Martin-de-Vers.
- ALANIOU, prébendé de la Cathédrale, procureur fondé du curé de Saint-Amans de Cabre-Morte.
- LAURENS, curé de Lalbenque, procureur fondé du curé de Cieurac.
- DESLAX, curé de Martel, procureur fondé du curé de Lasvaux et du curé de Gintrac.
- ROZIES, curé de Cazes de Mondenard, procureur fondé du curé de Saint-Quintin.

- MM. BÉGOULE, faisant les fonctions du curé de Saint-Barthélemy de Cahors, procureur fondé des curés de Saint-Hilaire, du Bastit et de Lacapelle-Fajolles.
- LESPINASSE, curé de Saint-Laurens près Saint-Céré, procureur fondé des curés de Saint-Vincens de Bannes et de Fraissinhes.
- BLANC, directeur des religieuses d'Espagnac, procureur fondé du curé de Laurettes et dudit monastère d'Espagnac.
- CLAMAGIRAN, curé de Souceyrac, procureur fondé des curés de Calviac et de Pontverny.
- PÉLISSIE, curé de Pern, procureur fondé de l'archiprêtre de Salviac.
- PAYRAT, vicaire et obituaire de Saint-Pierre de Cahors, procureur fondé des curés de Montfermier et de St-Pierre.
- BOYER, curé de Thézels, procureur fondé du curé de Sainte-Juliette.
- SERVAT, vicaire de Belmontet, procureur fondé de son curé.
- SOLACROUP, archiprêtre de Saint-André, procureur fondé des curés de Saux, de Troniac et de Lacapelle-Livron.
- GONDALMA, chanoine de Rocamadour, député de son chapitre et procureur fondé de la communauté des religieuses d'Aubasine et du curé de Saint-Félix.
- LAVILE, curé d'Ardus, procureur fondé du curé de Fontneuve.
- ALARY, curé d'Albias, procureur fondé du curé de Saint-Étienne de Talmont.
- BALLANDE, curé de Trespoux, procureur fondé du curé de Rouilhac.
- MARBOT, curé de Bio, procureur fondé des curés du Bastit et d'Issepts.
- VERDET, curé de Cuzance, procureur fondé du curé de Strenguels.
- SOLERGUES, vicaire de Lebreil, procureur fondé du curé de Caminel.
- SOLACROUP, vicaire de Lebreil, procureur fondé de son curé et du chapelain de Sainte-Catherine de Montcuq.
- FOISSAC, curé de Montlaurun, procureur fondé des curés de Lolmie et de Tréjous.
- Le Père ROSSIN, cordelier de Cahors, procureur fondé des Claristes de la même ville et de celles de Gourdon.

- MM. LAPORTE, curé de Puy-l'Évêque, procureur fondé du curé de Cassagnes et du curé de Brassac.
- GARDÈRE, vicaire des Soubiroux, député des ecclésiastiques de cette paroisse, et procureur fondé du curé de Saint-Perdon et du curé de Saint-Georges, près Figeac.
- PARRA, curé de Frayssinet, procureur fondé des curés de Saint-Chamarand et de Milhac.
- BLANCHES, curé de Gignac, procureur fondé du curé de Saint-Étienne-Lacombe.
- BALLESTE, prieur d'Ussel, procureur fondé du curé de Saint-Michel de Bannières.
- MAREP, curé de Saint-Avit, procureur fondé des curés de Piac et de Saint-Michel de Moissac.
- FRAISSINET, curé de Puypeyrrou, procureur fondé du curé de Saint-Pantaléon.
- GISBERT, archiprêtre de Flaugnac, procureur fondé des curés de Troniac et de Cornus.
- BARBANCE, curé de Lafrançaise, procureur fondé des curés de Saint-Simon et de Cougournac.
- DAZEMARD, curé de Lacabrette, procureur fondé du curé de Saint-Mard.
- Le SOUS-PRIEUR des Chanoines réguliers, procureur fondé du curé du Couroudes.
- LATAPIE DU TOURNIE, procureur fondé du curé de Montcalvinhac.
- MARTIN, prébendé de la Cathédrale de Cahors, procureur fondé du curé de Saint-Hilaire et des Visitandines de Saint-Céré.
- DELONCLE, curé de Saint-Cristophe, procureur fondé du curé de Vivinies et de celui de Saint-Amans de Pélagal.
- FAGES, curé de Floirac, procureur fondé des curés de Mayronne et de Reyrevignes.
- LASUDRIE, chanoine de Moissac, procureur fondé du curé de Marminhac.
- LACOMBE, curé de Bétaille, procureur fondé des curés de Gagnac et de Tauriac.
- THÉRON, curé de Molières, procureur fondé du curé de Saint-Amans et d'Espénel.
- D'AUGNAC, curé de Dégagnac, procureur fondé des curés de Linas et de Saint-Germain d'Ussel. (A suivre.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

ASTHME !! ASTHME !!

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^e, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorisée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

LE GUET-APENS

DEUXIÈME JOURNÉE

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY éditeur, rue Auber, 3.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

EAUX ARSÉNICALES DE LA

BOURBOULE

GRANDE SOURCE

PERRIÈRE

(PROPRIÉTÉ COMMUNALE)

Température 60° cent. Arsénic 13 millig. par lit. Anémie, Lymphatisme, Scrofule, Maladies de poitrine, des os, de la peau, Fièvres intermittentes, etc. Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	37,635,076 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	141,416,291 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

MINISTÈRE DE LA GUERRE SERVICE

des Subsistances militaires

FOURNITURE

de Pain de Troupe

à la ration

du 1^{er} janvier 1878 au 31 décembre suivant.

Le 10 décembre 1877, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, il sera procédé à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, du 1^{er} janvier 1878 au 31 décembre suivant, aux hommes de troupe de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans le département du Lot.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire et à la Préfecture. Cahors, le 3 décembre 1877.

Le Sous-Intendant militaire, A. BEULLARD.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

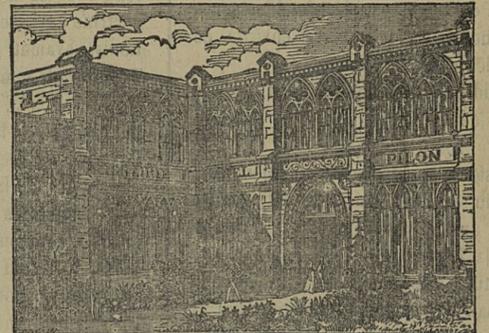
HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

LE TÉLÉGRAPHE

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires 4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

A VENDRE

Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1^{er} prix de sa catégorie, et à Cahors la 1^{re} prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.